

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DES COPROPRIETAIRES DE LULLY-PARC

Brasserie des Sports

28 avril 1982    FP/rf  
28 avril 1982    FI/ri

1. Relevé des présences et quorum

12 présents  
2 excusés avec procuration  
2 absents

MM. Dayer et Anderson  
MM. Durand et Aebly  
MM. Durand et Aebly

Le quorum est atteint.

2. Désignation du secrétaire et de deux scrutateurs

Secrétaire  
Scrutateurs

Mme F. Perroud  
Mme Hubmann  
Mlle Dupraz  
Mlle Dupraz

3. Contentieux avec les promoteurs

Explications, convention et débat.

M. Jaquier précise que tous les copropriétaires ont reçu la convention en question. Est-ce que tout le monde a été satisfait par les réparations? Oui.

La convention a été établie entre MM. Woodtli, Joye, Portier, et les comités, qui précisait

- un arrangement pour les travaux effectués
- la répartition de l'argent pour ces divers frais

La convention a pour effet d'annuler la procédure.

Les travaux effectués présentent deux types de garantie:

- pour les travaux faits par M. Portier, une nouvelle garantie de 5 ans est établie
- pour la tuyauterie la garantie est allongée à 10 ans.

Coût des réparations supportées par M. Portier: Fr. 80.000.-- environ, M. Portier paie 16.000.-- des frais d'avocat de 10.000.-- Lully-Parc, dont Fr. 2.000.-- frais d'expertise.

Les copropriétaires ont payé pour le procès jusqu'à ce jour Fr. 10.000.-- d'avance d'honoraires (la facture définitive de Me Woodtli manque).

4. Dissolution de la commission "liquidation procédure" et vote

Liquidation procédure au 15 mai 1982

- Les frais d'introduction nominatifs sont à payer par Lully-Parc.
- Dettes de certains copropriétaires envers M. Portier soit d'électricité, de mazout et intérêts intercalaires fonds bloqués chez les notaires doivent être payés d'ici le 15 mai 1982.

Liste des personnes devant encore certaines sommes à M. Portier:

<u>Nom</u>	<u>Fournitures</u>	<u>intérêts</u>	<u>fonds bloqués</u>
Jaquier	X	X	X
Oetiker	-	X	X
Gros	X	X	-
Hubmann	X	X	X
Martini	X	-	-
De Zanet	X	X	-
Frei	X	X	-

Ces sommes sont à verser d'ici le 15 mai 1982 au compte suivant:

BANQUE SUISSE DE CREDIT ET DE DEPOT:

CCP 12 - 4516

en faveur de Lully-Parc No 425'297

Exécution du contenu de la convention

Les travaux ont été effectués selon référence au procès-verbal du 8 octobre 1981, écrit par l'expert M. Joye.

Dissolution de la commission

M. Oetiker remercie Mme Frei et M. Jaquier qui avaient accepté volontairement de se charger de la commission pour continuer la procédure. Il remercie également M. Wust pour ses nombreuses heures de travail. M. Jaquier remercie tous les comités qui ont travaillé pour le procès depuis 6 ans.

M. Jaquier demande de bien vouloir accepter la dissolution de la commission.

Vote à main levée 14 mains  
acceptée à l'unanimité et avec remerciement.

5. Annulation de la procuration donnée aux comités et vote

Décision de principe d'annuler la procuration: et vote

Le retrait du mandat accepté à l'unanimité (14 mains levées).

Le retrait sera effectif seulement lorsque tous les copro-  
priétaires auront signé.

6. Divers

M. Martini demande si les jardins seront creusés pour changer  
les canalisations. Ne fait pas partie de la procédure (dis-  
cussions entre le DTP, M. Portier et M. Astier en cours) danger

M. Oetiker traite de 2 points

- des volontaires pour tondre le gazon (une liste sera donné  
à chaque copropriétaire).

- constate que certains circulent en véhicule à moteur  
sur la dalle malgré l'interdiction.

Une nouvelle chaîne a été posée.

souhaiterait d'éviter l'entreposage de vélomoteurs ou motos  
sur la dalle à cause des taches d'huile.

M. Fluckiger insiste fortement sur le danger apporté aux en-  
fants par des véhicules qui circulent à 60 km/h dans les  
sous-sols. Une mesure est à prendre par Intercomités.

Les voitures garées sur les lignes jaunes à la sortie du  
garage gênent énormément, à régler en Intercomités.

Prochain pic-nic Lully-Parc probablement le dernier weekend  
avant les vacances.

M. Oetiker, président du comité actuel, termine la soirée avec  
les remerciements.

Lully. le 4 mai 1982

F. Perroud/rf

Mai 1982